



MAIRIE DE
Tournay

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 11/01/2016

SEANCE 19 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO et Jacqueline SARRABERE

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 novembre 2015

Une erreur de copiage s'étant glissée dans le procès-verbal du dernier Conseil municipal lors de l'envoi des convocations, Monsieur le Maire distribue la bonne version à tous les membres pour qu'ils puissent se prononcer en fin de séance. Une fois la séance terminée, les membres du Conseil feront savoir que le projet de procès-verbal n'appelle pas de remarque particulière.

2. Local affecté au Secours Populaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec les représentants du Secours Populaire dans le cadre d'une visite des locaux qui leurs sont affectés par la commune. Ils ont demandé si un local supplémentaire pouvait leur être affecté. Monsieur le Maire évoque le fait qu'un garage loué par un particulier et donnant sur la cour du même immeuble vient de se libérer et n'a pu trouver preneur. Monsieur le Maire propose ainsi de leur prêter gracieusement ce local. Il s'agira donc de formaliser un avenant au contrat déjà existant. Par ailleurs, le Secours Populaire veut aussi utiliser une salle au moulin pendant un créneau déterminé en accord avec l'ACLCT pour du soutien scolaire. Monsieur le Maire propose ainsi de contracter avec le Secours Populaire sur les mêmes bases que la convention existante avec l'ACLCT.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

3. Projet d'EHPAD : Demande de cession de la parcelle E n°107 par l'ASEI

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de l'arrêté conjoint de l'ARS et du Département des Hautes-Pyrénées fixant le calendrier prévisionnel 2014-2018 des appels à projet portant sur la création de 85 places en EHPAD sur les bassins gérontologiques de l'agglomération tarbaise dont Tournay fait partie et du Haut-Adour. Monsieur le Maire évoque les multiples échanges avec l'ASEI qui souhaite candidater à ce projet sur Tournay. Pour cela, l'ASEI souhaite acquérir gracieusement la parcelle E n°107.

Monsieur le Maire évoque une évaluation patrimoniale réalisée par une agence immobilière mandatée par un notaire portant la valeur potentielle de la parcelle de 5 000 €/m² à 20 €/m² soit 100 000 €. La discussion s'engage sur le montant du terrain à céder à l'ASEI, au vu de l'historique des relations avec la commune, et de l'impact marginal du terrain sur le coût du projet. Monsieur le Maire considère que la commune pourrait proposer une réduction du montant de la transaction de 50 % compte tenu de l'impact sur le territoire d'un tel investissement notamment en termes de création d'emplois. Il propose donc de céder ladite parcelle à l'ASEI pour un montant de 50 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Vœu concernant le siège du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de l'Arros

Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre le vœu suivant :

Vu les dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux communes d'adopter des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

CONSIDERANT :

- que les statuts en vigueur du SIAEP ARROS stipulent en leur article 4 que le siège du Syndicat se trouve sur la commune de Tournay, et ceci depuis 1982 ;
- que le siège actuel du Syndicat se trouve dans les locaux de la Communauté de Communes du Canton de Tournay ;
- que la commune de Tournay a une vocation de centralité administrative, tant au regard de sa communauté de communes actuelle ou future, que de son canton ;
- que la commune de Tournay est la plus importante en termes de démographie dans le ressort du SIAEP ARROS, donc en termes d'abonnés s'acquittant d'une redevance finançant ce Syndicat ;
- que l'existence d'une zone d'activité communautaire disposant de réserves foncières sur la commune de Tournay, permet de répondre aux besoins éventuels du SIAEP ARROS, dans l'hypothèse où celui-ci souhaiterait réaliser un investissement pour disposer d'un siège lui appartenant en propre, et y employer 1,5 agent ETP.
- que le SIAEP a toujours bénéficié de conditions locatives privilégiées, puisqu'il bénéficie actuellement de la gratuité des bureaux mis à sa disposition par la CCCT ;
- que l'évolution de la carte intercommunale doit conduire la Communauté de Communes du Canton de Tournay à une fusion avec un autre EPCI qui sera effective au 1 01 2017 ;
- qu'en toute hypothèse, le nouvel EPCI issu de ladite fusion sera nécessairement amené à envisager la réalisation ou l'aménagement de nouveaux locaux pour ses propres services et l'exercice de ses nouvelles compétences élargies, en application de la loi NOTRe ;
- que la complémentarité naturelle entre les activités du futur EPCI et du SIAEP ARROS en termes d'aménagement du territoire, milite pour la recherche d'un hébergement commun d'organismes en charge de missions de service public;
- que la bonne gestion des deniers publics du SIAEP ARROS et la maîtrise de l'évolution des redevances syndicales dont s'acquittent les usagers, plaident également pour une solution permettant la réalisation d'économies d'échelle en matière d'investissement et de fonctionnement ;

EMET LE VŒU :

- 1) Qu'aucune décision définitive de modification statutaire concernant le siège du SIAEP ARROS ne soit soumise à son assemblée délibérante avant le 1er janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la nouvelle carte intercommunale ;
- 2) Que la recherche de nouveaux locaux adaptés aux besoins du SIAEP ARROS soit prioritairement menée en concertation avec la CCCT propriétaire des

locaux actuels du SIAEP ARROS, ainsi qu'avec l'EPCI qui lui succèdera au 1er janvier 2017 ;

- 3) Que dans ce cadre, soit préférentiellement recherchée une solution assurant la pérennité de la présence du SIAEP ARROS sur le territoire de la commune de Tournay.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

5. Passage du Tour de France 2016 à Tournay

Monsieur le Maire informe que le Tour de France 2016 passera dans la commune de Tournay le vendredi 8 juillet 2016 lors de l'étape L'Isle-Jourdain / Lac de Payolle. L'itinéraire prévoit aussi le point ravitaillement à Tournay. Ce sera ainsi une manifestation importante pour la commune car le dernier passage de Tour remontait à 47 ans.

FINANCES

6. Demande de subventions au titre du Fonds d'Aménagement Rural 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'échéance pour le dépôt des dossiers au titre du Fond d'Aménagement Rural 2016 auprès du Conseil Départemental est fixée au 31 janvier. Plusieurs opérations susceptibles d'être subventionnées ont été identifiées et différentes entreprises ont été consultées :

- Rénovation de la place DENAGISCARDE : 7 742,50 € HT par La Routière des Pyrénées
- Traçage et fourniture de signalisation sur la place DENAGISCARDE : 1 228,00 € HT par Pyrénées Signalisation
- Rénovation de l'impasse de l'ASEI : 2 972,00 € HT par La Routière des Pyrénées
- Installation de toilettes à la promenade Francis Jammes : 27 900,00 € HT par MPS Toilettes Automatiques
- Déplacement du transformateur électrique nécessaire au projet de restructuration de la place d'Astarac : 81 700,94 € HT par ERDF

Ces travaux représentent un montant total de 121 543,44 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir ces opérations avec les entreprises mentionnées et de demander une subvention au titre du FAR 2016 au Département.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Projet de micro-crèche : Subvention MSA

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors du dernier Conseil municipal la possibilité d'aménager l'ancienne école de garçons située place DENAGISCARDE afin d'y accueillir une micro-crèche. C'est à cet effet qu'une demande de subvention avait été adressée à la Mutuelle Sociale Agricole. La MSA a validé cette demande en accordant une subvention de 20 000 € pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire propose ainsi de lancer les études sur la partie immobilière en sollicitant l'architecte Sébastien GANEO, retenu pour l'aménagement du bâtiment destiné à accueillir le SSIAD, situé à proximité, afin de pouvoir étudier la rénovation du bâtiment.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis ARTIGUE demande à Monsieur le Maire quel sera le devenir de l'actuel local à skis. Monsieur le Maire répond qu'un aménagement est en cours dans le Centre Culturel du Moulin afin de pouvoir transférer ledit local. Par ailleurs le club du 3^{ème} âge pourra bénéficier, pour ses besoins, de la mise à disposition de la future salle de réunion du bâtiment SSIAD.

8. Bail de la brigade de Gendarmerie

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'un accord semble avoir été trouvé avec la DDFIP concernant le bail de la brigade de gendarmerie de Tournay. Monsieur le Maire propose au Conseil de l'habiliter à signer un contrat de bail qui prévoirait la suppression de la baisse de 13 000 € sur 3 ans demandée par la DDFIP, l'introduction de la révision à compter d'avril 2016, et la suppression de la clause subordonnant la révision du montant du loyer à la réalisation de travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Tarifs pour les sorties de l'ALSH de janvier à février

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de janvier à février 2016. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tarbes Petits As 27 janvier 2016 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Location de locaux communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un salon d'Antiquités sera organisé à la Salle Polyvalente de Tournay le 27 & 28 février 2016 par la Galerie Bilibone.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des frais de location à 500 € pour cette opération.

Par ailleurs, il propose d'exiger un chèque de caution pour le prêt de deux salles communales : 500 € pour la salle de Halle de la mairie et 1 000 € pour la salle polyvalente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Remboursement de frais accidentels par l'assurance

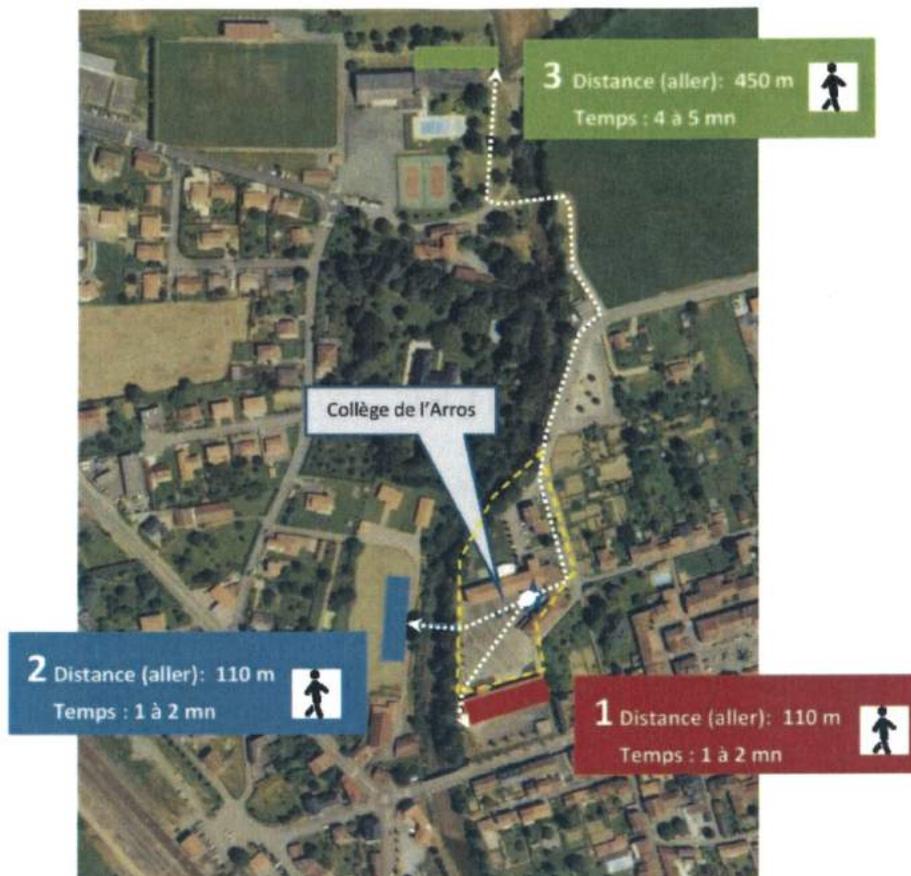
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un camion de la COLAS a heurté le mur de la mairie. Les travaux ayant été réalisés par l'entreprise CEPRE, l'assurance doit verser à la commune le montant correspondant aux travaux, soit 960€. Monsieur le Maire propose d'autoriser l'assurance SMACL à verser à la commune la somme de 960 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

12. Etude ADAC sur le plateau de l'ancienne école primaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des études menées par l'ADAC 65, à la demande du Président du Conseil Départemental concernant la réalisation d'un plateau sportif pour le collège de Tournay. Cette approche comparative sur trois lieux différents (plateau de l'ancienne école primaire, de l'autre côté de l'Arros via une passerelle, à proximité du gymnase) permet de mettre en évidence la solution idoine pour le Département et la Commune à savoir satisfaire les besoins sportifs du collège et le besoin en places de stationnement pour la commune. Ce plateau sportif serait organisé sur la base des éléments transmis par le Département : aire de 900 m², couloirs de piste de vitesse, saut en hauteur et bac à sable, saut en hauteur. Cet équipement étant estimé à 60 000 € HT. De son côté la commune pourrait aménager dans la partie restante une vingtaine de places de stationnement, pour un coût de 60 000 € HT.



ANALYSE COMPARATIVE

solutions	foncier	Accès	Temps distance	Côût *	Parking <small>(estimation CD65) et hors acquisition</small>	observations
1 - Réalisation d'un plateau sportif sur la zone de l'ancienne école primaire	Propriété du CD65	Direct depuis le collège	110 m 1 à 2 mn	60 000,00 € ht	+/- 20 places 60 000,00 € ht <small>(stationnements niveau actuel)</small>	Création limitée de stationnements pour la commune Non utilisable par temps de pluie
2 - Réalisation d'un plateau sportif en rive gauche de l'ARROS au droit du Collège	Propriété privée à acquérir	Direct depuis le collège via une passerelle sur l'ARROS	110 m 1 à 2 mn	60 000,00 € ht + passerelle 160 000,00 € ht + Acquisition terrain 45 000,00 € ht Soit 265 000,00 € ht	+/- 45 places 120 000,00 € ht <small>(stationnements niveau actuel)</small>	Construction d'une passerelle Non utilisable par temps de pluie
3 - Réalisation d'un plateau sportif au complexe sportif du Rensou	Propriété de la commune	Direct depuis le collège via les berges de l'Arros et la passerelle existante	450 m 4 à 5 mn	60 000,00 € ht	+/- 45 places 120 000,00 € ht <small>(stationnements niveau actuel)</small>	Optimisation du complexe sportif existant Equipement déjà utilisé par le collège (notamment par temps de pluie)

Monsieur le Maire propose de transmettre cette étude au Président du Conseil Départemental en demandant à ce que la proposition permettant de satisfaire les deux besoins en scindant le plateau sportif en deux soit retenue. La restitution de la moitié du plateau pourrait se faire en contrepartie du transfert des logements de fonction dont la commune est actuellement propriétaire.

Concernant la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 scénarios possibles de réfection et d'optimisation du complexe du Rensou. La commune de Tournay dispose d'un complexe important, nécessitant une rénovation de ses équipements. Cette opération de réhabilitation doit permettre d'une part

l'optimisation des bâtiments et surface en tenant compte de leur état, et d'autre part d'assurer la continuité des activités lors des différents travaux.

- Solution A : Constructions neuves : gymnase + salle polyvalente + vestiaires : 2,34 M € HT
- Solution B : Réfection Salle Polyvalente avec rangement et vestiaires, construction gymnase neuf : 2,50 M € HT
- Solution C : Réfection bâti existant en salle polyvalente + construction vestiaires neufs : 1,40 M € HT

Compte tenu des contraintes des finances publiques, Monsieur le Maire propose de retenir la solution C et de solliciter un financement auprès du Département des Hautes-Pyrénées à hauteur de 50 % et de l'Etat à hauteur de 30 %.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Droit de préemption de la parcelle E n° 411 (3 rue Lacrampe Loustau)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Droit de préemption de la parcelle E n° 177 (1 rue Capdeville Cathala)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Droit de préemption de la parcelle B n° 804 (8 rue du 8 mai 1945)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

16.Demande de subvention de fonctionnement de la coopérative scolaire de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par la coopérative de l'école maternelle de Tournay concernant l'organisation d'une journée de Noël en décembre 2015. Il propose de reconduire le même montant que la subvention accordée en 2014, soit 350 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17.Demande de subvention de fonctionnement de l'association Tournay Sports

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par Tournay Sports. Compte tenu de la prise en charge par la mairie de la moitié des frais d'énergie jusqu'à présent réglés par Tournay Sports, soit environ 2 000 €, il propose de fixer le montant de la subvention à 8 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18.Renouvellement de l'adhésion au Centre Local Information Coordination gérontologique du Pays des Coteaux

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouvellement l'adhésion au CLIC du Pays des Coteaux pour l'année 2015 et ainsi de verser la cotisation correspondante, 12 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD informe le Conseil que des usagers lui ont demandé si la nouvelle aire de jeux située sur la promenade de l'Arros ferait l'objet d'une clôture. Monsieur le Maire informe qu'il n'y a en principe pas plus de danger lié à la proximité de l'Arros depuis les jeux que depuis les tables de pique-nique, sachant qu'il y a par ailleurs un second plateau de terrain en contrebas, et que les enfants doivent de surcroît être placés sous la surveillance de leurs parents, ce qui sera rappelé par une signalisation adéquate. Une clôture pourra néanmoins être envisagée si le besoin s'en fait sentir, notamment à cause des déjections animales.

La séance est levée à minuit.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Gailhou', written over a horizontal line.

Monique GAILHOU

Le Maire,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Denagiscarde', written over a horizontal line.

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 19 janvier 2016, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

Véronique RENAUDOT,

Frédéric PERRET,

Catherine HOWARD,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,

